

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 2022-19****OBJET : FINANCES****VILLE : REPRISE ET AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2021**

L'an 2022, le 02 avril à 09H00, le Conseil municipal, légalement convoqué en SALLE JEAN DOUCET - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Daniel GUILLE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Daniel GUILLE, Thierry GADAIS ayant donné procuration à Franck CLOUET, Alexia ROUSSEAU ayant donné procuration à André LANCIEN, Karine DESVARD ayant donné procuration à Lydie RETAILLEAU, Bruno FOUCHARD ayant donné procuration à Pascale CORMERAIS, Guinard MARNE ayant donné procuration à Audrey TENEZ.

Les conseillers présents ou ayant donné pouvoirs représentant la majorité des membres en exercice sont au nombre de 27, Madame Lydie RETAILLEAU a été nommée secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Rapporteur : Pascale CORMERAIS, Adjointe au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 à L 2313-1 ;

VU l'instruction générale sur la comptabilité publique du 20 juin 1959 ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique et le décret n° 83-16 portant établissement de la liste des pièces justificatives ;

VU l'instruction M14 du 96-078 du 1 août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998 ;

VU l'ordonnance N° 2005-1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes ;

VU le Budget VILLE de l'exercice adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2021 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2022 approuvant le compte administratif et de gestion de l'exercice 2021 ;

VU le projet d'affectation de résultat 2021 du Budget VILLE ;

VU la proposition de la commissions finances communale du 21 mars 2022.

EXPOSÉ

À la clôture des exercices, ordonnateur et comptable public procèdent à l'arrêté des comptes. Des règles précises encadrent les conditions de reprise des résultats, dont le rôle est d'assurer le lien entre l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Le Compte Administratif 2021 du budget primitif VILLE, que vous venez d'examiner fait apparaître les résultats suivants :

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Annexe

VILLE - Reprise et affectation définitive du résultat 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDER** d'approuver l'affectation définitive présentée du résultat 2021 dans l'exercice 2022 ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 24 voix Pour, 3 voix Contre et 0 voix Abstention.

Le Maire

Daniel GUILLE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Budget Primitif Commune de CORDEMAIS**Affectation du résultat de l'exercice 2021 au budget 2022 VILLE**

	SECTIONS		Résultat de l'exercice
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Recettes nettes	5 632 557,39 €	7 373 831,52 €	13 006 388,91 €
Dépenses nettes	5 177 690,98 €	5 999 033,79 €	11 176 724,77 €
Solde d'exécution - Résultat exercice 2021	454 866,41 €	1 374 797,73 €	1 829 664,14 €
Résultat de clôture exercice 2020	435 752,16 €	1 129 728,30 €	1 565 480,46 €
Part affecté à l'investissement exercice 2021	- €		- €
Résultat exercice 2021	454 866,41 €	1 374 797,73 €	1 829 664,14 €
Transfert/Intégration résultats par opération d'ordre non budgétaire			- €

	SECTIONS	
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE exercice 2021	890 618,57 €	2 504 526,03 €
BESOIN DE FINANCEMENT (si négatif)	- €	

RESTES A REALISER exercice 2021	678 707,06 €
Dépenses nettes	678 707,06 €
Recettes nettes	- €

PROPOSITION D'AFFECTATION	
C/1068 RI - Réserves « excédents de fonctionnement capitalisés » recette d'investissement (égal au besoin de financement de la section d'investissement)	890 618,57 €
C/001 RI - Excédent d'Investissement reporté	2 504 526,03 €
C/002 RF - Excédent de Fonctionnement reporté	3 395 144,60 €

Résultat Cumulé 2021**2 716 437,54 €**

